

Assurance Pro
MÉMO POUR BIEN PROTÉGER SA BOÎTE





01

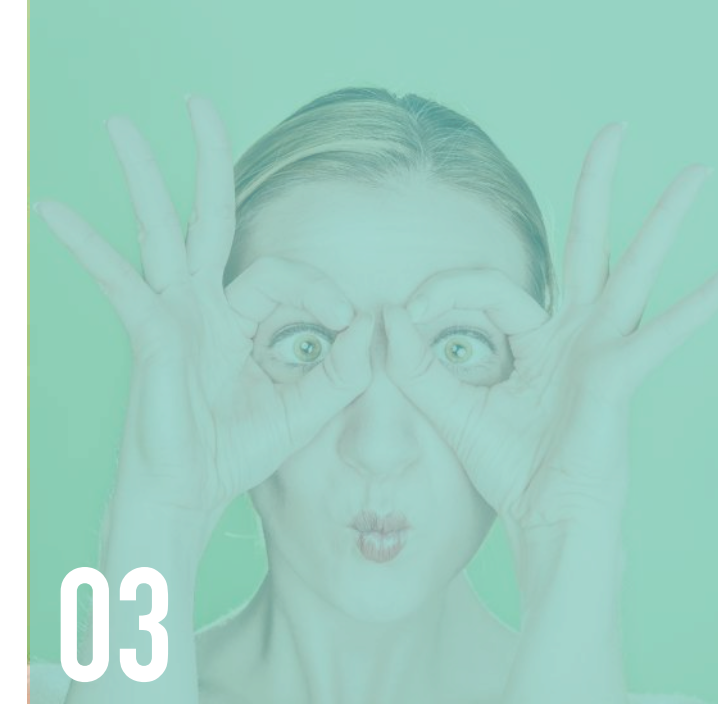
ÉDITO



02

CAS CONCRETS

ÇA N'ARRIVE PAS QU'AUX AUTRES !



03

TO DO LIST



04

LE QUIZ DE L'ASSURANCE



05

LE LEXIQUE DE L'ASSURANCE



06

PERSPECTIVES

ÉDITO

Créateur d'entreprise, startuper...

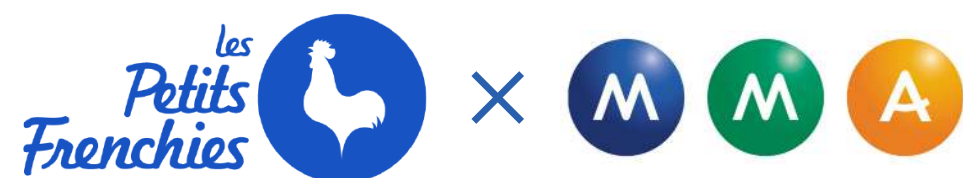
Votre priorité : lancer votre activité, la faire décoller. Et l'assurance dans tout ça ?

Celle-ci fait trembler, inquiète, rend perplexe... Mais ne devrait pas !

C'est pourquoi MMA et Les Petits Frenchies, le média qui aime et soutient les startups, se sont rencontrés pour réaliser ce guide et rendre l'assurance la plus accessible et transparente possible.

“Les professionnels ont un peu de mal avec l'assurance. Notre challenge est de la mettre à portée de chacun !” Ces quelques mots de Carole, Agent Général MMA, résument à eux seuls l'objectif de ce Mémo : accompagner tous les entrepreneurs, ceux déjà en place comme ceux en devenir, dans leurs démarches auprès des assureurs... Vous verrez, ce n'est vraiment pas si terrible !

Parce que dans la vie d'un entrepreneur il n'y a rien de plus important que de protéger sa personne ET sa société, c'est donc à travers ce mode d'emploi que MMA souhaite simplifier, clarifier et rendre l'assurance 100 % transparente. En refermant ce Mémo, vous aurez toutes les clés pour vous lancer sereinement dans les démarches administratives, et limiter l'impact de tout imprévu dans votre aventure entrepreneuriale !



«Les entrepreneurs ne doivent pas négliger la protection de leur personne. Elle est primordiale !»

Cédric Castan
Agent Général MMA Ermont

«Le startuper doit avoir l'humilité de dire qu'il a besoin de conseils sur certains sujets comme l'assurance.»

Charles Dauphin
Agent Général MMA Saint-Cloud

«Le besoin assurantiel évolue dans la vie de l'entreprise. Il faut revoir ses contrats régulièrement !»

Nathalie Cheney
Agent Général MMA Lyon

A white sneaker is positioned as if about to step on a banana peel. The banana peel is yellow with brown spots and is broken into pieces. The entire scene is overlaid with a semi-transparent teal filter.

CAS CONCRETS

ÇA N'ARRIVE PAS QU'AUX AUTRES !

Une tuile, c'est malheureux, mais ça fait partie de la vie... même de celle d'un entrepreneur ! Un cambriolage le soir du Nouvel An, un incendie dans les cuisines d'une start-up... Eh oui, ça leur est arrivé. Heureusement, plus de peur que de mal, et surtout l'assurance qu'il fallait pour laisser ces mésaventures derrière eux. Ils nous racontent...



LE CAS FOODCHÉRI

Le 13 Juillet 2016, les cuisines de la start-up de livraison de repas sains prennent feu : “Tout a flambé très vite. L’origine de l’incendie était accidentelle, de l’huile a dû être oubliée dans une casserole sur un fourneau à gaz dont la veilleuse était allumée.

Par chance, personne n’était dans la cuisine à ce moment-là ! On avait bien un local coupe-feu, mais la pièce est montée en température et tout notre matériel a fondu. De la fumée toxique a envahi les conduits d’aération et endommagé les pièces voisines. Aucun blessé, mais beaucoup de pertes matérielles !

Charles, notre agent d’assurance a été génial, très présent, très attentif. Il était sur place dans les trois heures

suivant l’incendie. Tout a avancé rapidement : l’arrivée des experts pour statuer sur la nature du sinistre et le remplacement du matériel.

Notre contrat d’assurance nous couvrait sur les biens matériels, mais aussi sur la perte d’exploitation. C’est l’une des recommandations qu’on donne aujourd’hui à ceux qui s’assurent pour ce type d’activité. Oui, on a eu un remplacement de cuisine, mais aussi un complément de chiffre d’affaires sur chaque jour sans service !”

JULIA VARNIN

Directrice des opérations chez Foodchéri





CHARLES DAUPHIN
AGENT GÉNÉRAL MMA DE FOODCHÉRI

PAROLE DE L'EXPERT

«Séraphin Lampion vous savez, c'est l'assureur casse-pieds de Tintin dans les Bijoux de la Castafiore. C'est tout ce qu'on ne veut pas être !»

Le challenge à relever ?

Le challenge que l'on a, c'est de rendre simple l'assurance qui est un concept un petit peu nébuleux et un peu rébarbatif pour bon nombre d'interlocuteurs.

La demande la plus folle que l'on vous ait faite ?

J'ai eu des projets beaucoup plus séduisant que d'autres.

J'ai eu l'occasion de travailler sur la prévoyance des joueurs de tennis professionnels français, et ça quand on a un petit peu le goût du sport et le goût du challenge c'est extrêmement excitant.

Votre plus grande fierté ?

Avec le temps qui passe et si vous réussissez à être pertinent, vous obtenez l'oreille des chefs d'entreprises. Ils

sollicitent votre avis, ils vous posent la question de l'impact sur leurs activités et sur leurs contrats d'assurance.

Une grosse tuile qui s'est bien terminée ?

La grosse tuile, il faut se souvenir que c'est surtout au client qu'elle survient. La dernière que je peux vous raconter, c'est un sinistre important qui est arrivé à une start-up de la foodtech. Ils avaient reçu les fonds depuis 48h sur leur compte en banque. Ils avaient ouvert un grand espace de cuisine et il a brûlé soudainement un 13 juillet. Ça a provoqué quelques sueurs froides chez le gérant, mais tout s'est très bien passé, et aujourd'hui j'ai plaisir à dire que c'est peut-être le meilleur de nos ambassadeurs.

La valeur ajoutée d'un Agent Général ?

L'ADN finalement de l'interlocuteur assurance c'est ce qui doit pousser à faire son choix. Si vous avez quelqu'un qui est accessible, pédagogue, motivé, ne changez rien, parce que vous allez perdre beaucoup plus que l'économie potentielle que vous allez réaliser en termes financiers.

Vos clés pour réussir ?

La première c'est d'avoir une bonne équipe, ça c'est fondamental car on ne réussit jamais seul. La deuxième clé c'est quelque chose de beaucoup plus simple, c'est aimer aller rencontrer des gens qui ont des activités différentes des vôtres et les accompagner au fur et à mesure de leur croissance, ou parfois de leurs échecs. Mais on ne change pas de trottoir parce qu'on a rencontré quelqu'un qui a subi un échec.

L'ASSURANCE ET EUX

ILS SONT ASSURÉS, ILS NOUS RACONTENT !

Chez Les Petits Frenchies, on aime les jeunes pousses et on les suit de très près toute l'année, de leur création à leur épanouissement. Et croyez-nous, chaque entrepreneur s'est posé LA question : "Comment est-ce que je m'assure ?" Heureusement, qu'il s'agisse de bouche-à-oreille, de prise d'informations ou d'aide extérieure, ils ont tous trouvé comment se dépatouiller - ouf, nous voilà rassurés ! - et nous racontent aujourd'hui leurs expériences...



NICOLAS ROHR
CO-FONDATEUR DE LA MARQUE FAGUO

Nicolas a souhaité assuré sa boutique aux Abbesses dès le premier jour. Un quartier en plein cœur de Paris avec énormément de passage et donc, de risques potentiels ! Il lui fallait absolument assurer ses locaux. Il appréhendait quelque peu de s’y perdre dans “l’astérisque n°14 + la mention légale en bas n°3 qui réfère à la loi n°48...” et dans toutes ces histoires pas toujours très claires...

Il s’est donc renseigné sur l’assurance grâce au bouche-à-oreille, grâce à un copain qui a aussi monté une boîte 1 an auparavant. Depuis, la boutique de Nico s’est malheureusement faite cambrioler un soir de Nouvel An, perdant la totalité de son matériel et de ses fournitures de bureau... Heureusement, il était très bien assuré et cette histoire est déjà bien loin derrière lui !



**XAVIER AGUERA,
QUENTIN COUTURIER, CHARLES BRUN**
CO-FONDATEURS DE LA MARQUE IZIPIZI

Le trio l’avoue : il n’y connaissait pas grand chose en assurance. C’est donc Charles, qui a une fibre plus “compta et finances” qui s’est occupé d’assurer l’entreprise ! Le plus complexe fut de bien déterminer le besoin et les zones de risques, pour savoir précisément où s’assurer.

Pas évident évident, mais grâce à un très bon accompagnement, Xavier, Quentin et Charles s’en sont très bien sortis. Ils ont notamment pris la décision d’assurer leurs stocks, leurs locaux et leurs commerciaux en priorité. Avec plusieurs collègues en permanence sur le terrain, ils ont rapidement saisi l’importance de bien les protéger !



ANAÏS LEVEL ET NOLWENN PITTET
ARTISANS FLEURISTES À L’USINE À PÉTALES

Lorsqu’il s’est agit de se lancer dans l’aventure entrepreneuriale, Nolwenn et Anaïs n’ont pas hésité une seule seconde : elles sont directement allées à la pêche aux infos chez les commerçants voisins. Par la suite, elles ont pris leur courage à deux mains et se sont occupées de trouver l’assurance et la formule parfaite par elles-mêmes.

Elles ont su être rigoureuse dans le petit exercice de lecture des différentes petites lignes, et ont réussi sans peine à assurer leur local contre incendie et cambriolage. Si vous leur demandez, elles vous le diront : leur conseillère est toujours là pour elles, et les accompagne avec dynamisme et réactivité !



TO DO LIST

Alors, vous commencez à vous en apercevoir : l'assurance ce n'est pas si terrible finalement, au contraire, et on ne vous a pas encore tout dit ! D'ailleurs puisqu'on est vraiment sympas, on vous récapitule ici toutes les bricoles à faire pour tout bien assurer.

✓ ASSURER SES SALARIÉS

Pour assurer votre team, il y a 3 chapitres :

1 ●●

Le volet obligatoire, c'est la complémentaire santé.

Depuis 2016, l'employeur doit la financer à minima à hauteur de 50%.

2 ●●

Pas obligatoire mais indispensable : la prévoyance. Elle dépend du statut du collaborateur (cadre ou non cadre) et de la convention collective. La prévoyance comprend : le décès, l'arrêt de travail et l'invalidité en cas de pépin pour votre salarié.

3 ●●

Le bonus : la retraite et les plans d'épargne entreprises, mais c'est un chapitre qui sera à aborder quand votre boîte aura su montrer qu'elle a les épaules solides.

✓ ASSURER SES LOCAUX

Vos locaux, c'est là que vous passez le plus clair de votre temps donc ce petit cocon il faut le protéger ! Que ce soit votre bureau, vos boutiques ou vos stocks, même combat pour les zones de risque : incendie, cambriolage, dégât des eaux...

Indispensable : Combien ça coûterait si tout votre immeuble était détruit ? Voilà le raisonnement de votre conseiller qui va donc assurer à la fois le contenu et le contenant. En cas de sinistre, on prend les mêmes et on recommence !

✓ ASSURER SA PERSONNE

Le mantra à garder en tête : **VOUS** êtes la personne la plus importante !
L'une des conditions sine qua non pour s'assurer c'est d'être en bonne santé, donc n'oubliez pas de vous occuper de vous aussi, ok ?

Quand vous allez vous assurer en tant que chef d'entreprise, vous allez devoir raisonner sur 2 niveaux :

1 ●●

Côté vie privée, qu'est-ce qui se passe pour votre entourage s'il vous arrive une bricole ? Grâce aux contrats Prévoyance, vous pouvez par exemple décider que votre compagne(on) touche un capital etc...

2 ●●

Côté vie pro, si vous êtes plusieurs associés et sur la même longueur d'ondes, vous pouvez faire un contrat prévoyance avec les mêmes garanties. Le contrat reste toujours individuel, donc si vous n'avez pas les mêmes priorités, ça pourra aussi être fait au cas par cas !

✓ ASSURER SES STOCKS

Le bonus : si vous avez des stocks, même logique que pour l'assurance des locaux. Le lieu de stockage est assuré en lui-même, ainsi que votre marchandise (à hauteur de sa valeur en cas de destruction ou dégradation). Si vous ne pouvez plus accéder à votre local (par exemple à cause d'un dégât des eaux), et donc à vos marchandises, la garantie perte d'exploitation peut prendre le relais et compenser une partie de la perte de chiffre d'affaires si votre activité est impactée.

✓ ASSURER SON VÉHICULE

Chauffeur, chauffeur, si t'es champion, n'appuie pas sur le champignon !

Obligatoire : la responsabilité civile couvre tous les dommages causés par votre véhicule, qu'ils soient matériels ou corporels.

Pas obligatoires mais recommandées : la protection contre le vol et la couverture tous risques (en option) qui est la plus complète.

Le bonus : si vous utilisez votre véhicule perso dans le cadre de vos fonctions ou inversement, la plupart des assureurs ne vous mettront pas de bâton dans les roues. Il faudra simplement en informer votre assureur pour qu'il ait toutes les cartes en main.

✓ ASSURER SON MATÉRIEL

Indispensable : pour mettre la main à la pâte efficacement, il en faut du matos ! À minima des chaises, des tables, des ordinateurs... et ça peut aller crescendo en fonction de son activité. À chaque bon artisan son outil ! Avec un contrat d'assurance multirisque pro, en cas de vol, tout est bordé.

MMA propose la garantie rééquipement à neuf de l'Assurance Multirisque Pro⁽¹⁾. En cas de dommages, le matériel sinistré peut être remboursé à hauteur de leur valeur, après déduction d'une vétusté. Avec cette garantie, vous aurez une meilleure indemnisation pour racheter du matériel au prix du neuf.

(1) Les contrats d'assurance Multirisque Professionnelle MMA (MMA PRO PME, MMA BTP, MMA Pros de l'Auto, MMA Agri) vous proposent différentes formules, garanties et options à souscrire.

LE QUIZ

Et si on faisait une pause avant de poursuivre ? On vous a concocté un petit quiz de 10 questions super easy. Bonne chance !

#01 - VOUS VENEZ DE LANCER VOTRE SOCIÉTÉ, QUEL EST LE MINIMUM POUR VOUS ASSURER ?

A ● La Responsabilité Civile Pro évidemment !

B ● J'ai d'autres chats à fouetter ça pourra bien attendre

#02 - SI MON ÉQUIPE S'AGRANDIT, FAUT-IL ADAPTER MON CONTRAT ?

A ● À chaque nouvelle arrivée, le contrat doit prendre du galon

B ● Non, que tu comptes 5 ou 10 personnes dans tes rangs ça ne change pas la donne



#03 - EN TANT QU'EMPLOYEUR, DEVEZ-VOUS PARTICIPER À LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ DE VOS SALARIÉS ?

A ● Non, pas de Allô CEO qui tienne

B ● Oui, vous devrez couper la poire en deux avec eux

#04 - AOUCH ! UN DE VOS EMPLOYÉS S'EST BLESSÉ AU TRAVAIL. QUI PREND EN CHARGE L'ACCIDENT ?

A ● C'est totalement à sa charge !

B ● L'assurance couvre tous les bobos

C ● Pin-pon c'est la Sécurité Sociale qui vient à la rescousse !

#05 - PEUT-ON ASSURER DES BIENS IMMATÉRIELS ?

A ● On peut tout assurer !

B ● Non l'assureur ne croit que ce qu'il voit

#06 - UN CHEF ÉTOILÉ NE PEUT PLUS METTRE LA MAIN À LA PÂTE À CAUSE D'UNE BLESSURE. SON RESTAURANT DOIT-IL BAISSER LE RIDEAU EN ATTENDANT ?

A ● Non, même si une partie du corps peut être l'outil le plus précieux d'un artisan

B ● Oui chef ! Pas de bras, pas de bons p'tits plats !

#07 - LES STAGIAIRES SONT-IL COUVERTS PAR L'ASSURANCE DE L'ENTREPRISE ?

A ● Oui, il font partie de l'équipe comme tout le monde

B ● Seuls les postes-clés sont assurés

C ● Cela dépend de la durée du stage

#08 - MA SOCIÉTÉ EST EN FORTE CROISSANCE. QUELS SONT LES POINTS DE VIGILANCE À AVOIR ?

A ● Mes effectifs et mon chiffre d'affaires, c'est eux qui peuvent rapidement doubler voir tripler de volume !

B ● Mes locaux, mes stocks... là où il va falloir passer la seconde !

#09 - JE TRAVAILLE CHEZ MOI. MON MATÉRIEL PRO EST-IL ASSURÉ ?

A ● Oui mais ça va dépendre du type de contrat et de l'assureur

B ● Impossible, on ne mélange pas travail et vie privée !

#10 - NOUS SOMMES PLUSIEURS ASSOCIÉS, Y A-T-IL DES DIFFÉRENCES POUR NOUS ASSURER ?

A ● Aucune, un pour tous et tous pour un !

B ● Oui quand il y en a pour un, il n'y en a pas forcément pour 10 !

LES RÉPONSES

QUESTION #01 : RÉPONSE A

La RCP (responsabilité civile professionnelle) fait partie des assurances in-con-tour-nables ! Elle regroupe la responsabilité du fait de l'activité et la responsabilité civile liées aux locaux. Son job ? Couvrir les plus gros dégâts que votre boîte pourrait causer au détriment d'autrui ! Donc si pas de RC, le retour de bâton peut être très, vraiment très risqué !

L'info en + : pour couvrir les dommages faits sur vos propres biens (incendie, dégât des eaux, vol, bris de glaces, bris de machines...), vous devrez souscrire des garanties de dommages.

QUESTION #02 : RÉPONSE A

Il faut toujours tenir informé l'assureur

des grands pas sautés dans la boîte, dont les évolutions de votre effectif.

QUESTION #03 : RÉPONSE B

Depuis 2 ans, les employeurs sont obligés de prendre en charge à minima la moitié de la cotisation santé de leurs salariés. Un élan de générosité ? Rien ne vous empêche d'en ajouter plus dans l'enveloppe ! Le bonus, ce sont des charges sociales exonérées.

QUESTION #04 : RÉPONSE C

Quand il y a un accident du travail, c'est dans le camp de la sécu (elle prend en charge les frais médicaux, les médicaments et les indemnités salariales). L'assurance peut aussi venir en renfort, avec une compensation de perte de salaire notamment, si un contrat de prévoyance a été souscrit en amont. Ça vaut le coup d'assurer ses arrières ! Mais l'employeur peut également être condamné si son salarié estime qu'il est responsable de l'accident (ou de la maladie), on parle alors de faute inexcusable. Par exemple : un salarié fait une chute et son employeur ne lui avait

pas fourni de protections adéquates.

QUESTION #05 : RÉPONSE A

On peut assurer tous les préjudices financiers causés par un dommage matériel. Par exemple, une entreprise livre à un client un composant défectueux à intégrer dans l'une de ses machines. La machine plante et ne peut pas être vendue. C'est la double peine : une vente non conclue et un client perdu !

QUESTION #06 : RÉPONSE A

Si la tête d'affiche d'un commerce est mise sur la touche, la garantie Homme-clé (celui qui détient un savoir-faire unique) accompagne l'entreprise dans son remplacement et/ou grâce à une indemnité de compensation de la perte de chiffre d'affaires⁽¹⁾.

QUESTION #07 : RÉPONSE A

Absolument ! Un certain nombre de stagiaires et d'apprentis sont compris dans les effectifs de la boîte. Pas besoin d'appeler son assureur quand une nouvelle recrue fait son entrée.

QUESTION #08 : RÉPONSE B

À minima, l'assuré doit prévenir son conseiller des évolutions de ses effectifs et de son CA. Le but ? C'est d'avoir un contrat qui matche à tous les coups avec la structure de la boîte à l'instant T.

QUESTION #09 : RÉPONSE A

Chez MMA, il existe une clause dans l'assurance habitation privée pour couvrir dans une certaine mesure du matériel pro. Si vous vous lancez chez vous, double-checkez bien ça avec votre conseiller !

QUESTION #10 : RÉPONSE A

Quel que soit le nombre d'associés même combat ! Les critères de base pour établir un contrat : le type d'activité de l'entreprise, le chiffre d'affaires (qui doit toujours être à jour) et les effectifs. Les associés peuvent s'assurer dans le même contrat, ou de manière individuelle.

(1) Dans les conditions, limites et exclusions de garanties fixées au contrat et précisées dans la notice d'informations et certificat individuel d'adhésion. Pour en savoir plus, contactez votre Agent général MMA.

LE LEXIQUE

MAISKESKILDITLUI ?

Comment ça vous n'avez pas compris ?!

On vous a pourtant tout bien expliqué ! Bon pas de panique, on va synthétiser tout ça avec un super lexique qui reprend tout le vocabulaire un peu barbare de l'assurance.

AGENT GÉNÉRAL MMA

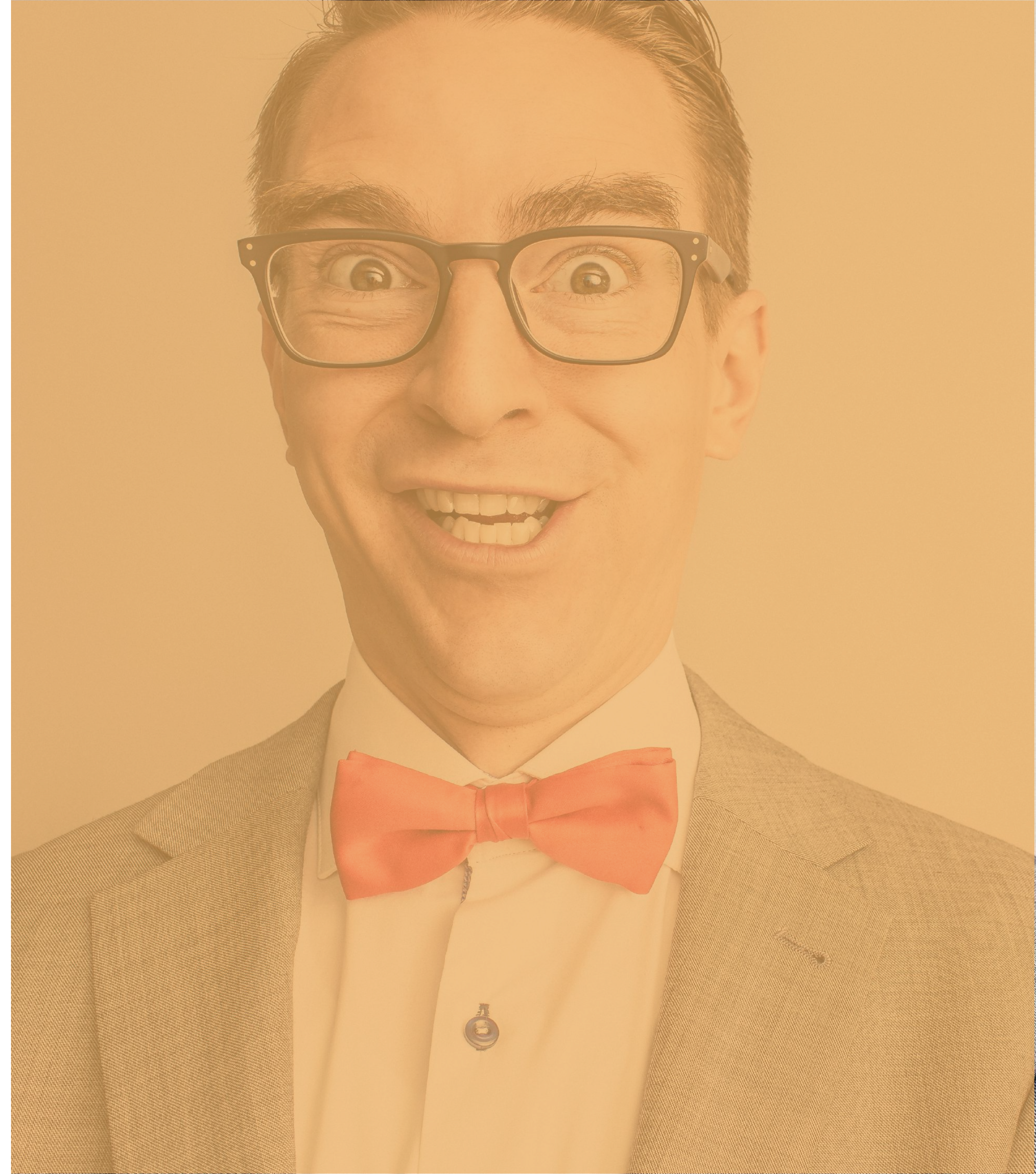
Vous pouvez compter sur lui !

La protection, c'est son dada ! Manager avéré et gestionnaire averti, l'Agent Général MMA est votre contact privilégié. Une question qui vous tracasse ? Un nouvel arrivant ? Un litige sur le point de s'envenimer ? Il est là, paré à toutes les éventualités et prêt à dégainer tous les moyens pour vous sortir de la panade. Sa force, c'est notamment celle de vous montrer les zones de risque et de verrouiller tout ça bien avant l'arrivée d'un pépin.

ASSURANCE DES LOCAUX

Toi toi mon toit !

Qu'il s'agisse des bureaux où vous allez passer de loooooongues journées ou vos stocks, le(s) toit(s) que vous allez mettre au-dessus de la tête de votre boîte se doivent d'avoir des fondations solides. En plus du peloton de tête incendie, dégât des eaux, vol, les couvertures contre les bris de machines ou autres dommages électriques pourront faire leur entrée dans vos contrats en fonction de vos besoins.



BIENS IMMATÉRIELS DE L'ENTREPRISE

Ils jouent la carte de l'invisible

Ce n'est pas parce qu'il ne prend pas la forme d'un bureau, d'une table ou d'une chaise... qu'un bien n'est pas votre propriété.

Un site web, un brevet, ou même une perte financière consécutive à un sinistre (par exemple : un imprimeur valide un BAT avec une coquille) ont eux aussi le droit à être assurés, eh oui !

CARENCE DE FOURNISSEUR

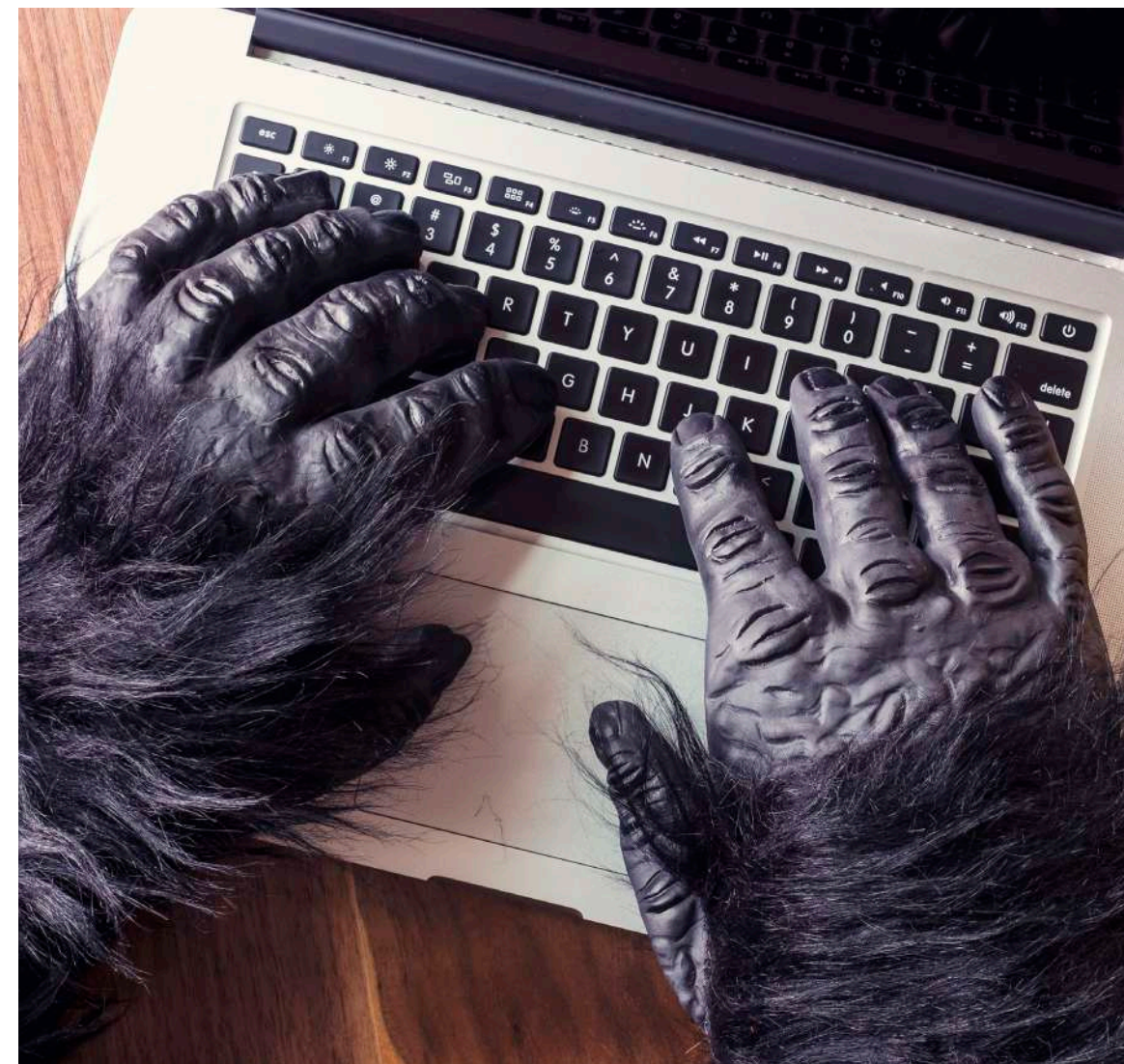
C'est pas moi, c'est lui

Avec votre boîte, vous allez être amené à travailler avec des fournisseurs à qui il peut aussi arriver une tuile. Vous n'êtes pas fautif de cette situation délicate, on vous l'accorde, mais c'est VOUS qui allez être pénalisé ! Il existe donc des contrats spécifiques pour pallier à ces contre-temps.

CONTRAT MULTIRISQUE PROFESSIONNEL

Le couteau-suisse de l'assurance pro

Vos locaux, votre matériel, vos stocks... Le contrat multirisque pro couvre⁽¹⁾, comme son nom l'indique, plusieurs de vos besoins prioritaires : vos locaux, votre marchandise, votre matériel, vos données informatiques⁽²⁾ et toute la clique. Toutes les options sont prévues pour coller avec les challenges propres à votre activité. Les risques couverts ? L'incendie, le dégât des eaux, le vol⁽²⁾... Psssst, on vous souffle le petit + de MMA qui fait du bien : si sinistre il y a, du matériel neuf⁽²⁾ vous aurez !



CONTRAT PRÉVOYANCE INDIVIDUEL

À vous de (pré)voir !

Comme disaient nos grands-mères, "on n'est jamais trop prévoyant" ! Pour agrémenter le package de base, certains contrats de prévoyance viennent pallier à toutes les éventualités du grand tumulte de l'entrepreneuriat.

COURTIER

Il passe tout en revue !

Le courtier est l'intermédiaire entre les compagnies d'assurance et les clients.

DATE D'EFFET DU CONTRAT

L'heure, c'est l'heure !

C'est l'instant T à partir duquel le contrat est effectif et qui peut varier selon son type. Certains entrent en vigueur dès que c'est signé ! Pour d'autres il faudra attendre le lendemain (ex : complémentaire santé) et faire preuve d'encore plus de patience pour des contrats plus costauds (ex : assurance vie).



(1) Dans les conditions, limites et exclusions de garanties fixées au contrat.

(2) Garanties accessibles selon la formule et/ou l'option souscrite.

DOMMAGE AUX BIENS

Vous cassez, vous ne payez pas

Règle d'or : conservez TOUTES les factures de vos achats de matériel pro. C'est le seul moyen de garantir un dédommagement de la part de votre assurance en cas de dégâts. Les locaux de votre boîte sont dans un espace de co-working ? Toc, toc c'est les voisins qui voudraient emprunter un appareil photo le temps d'un shooting ? Vous pouvez y aller les yeux fermés ! S'ils l'abîment, pas de sueurs froides, les garanties collaboratives couvrent ces dommages.

EXPERTISE

Laissez faire les pros !

L'expertise préventive sert à évaluer les biens à garantir, tandis que l'expertise après sinistre consiste en un état des lieux des dommages qu'ils ont subi. Avec les dédommagements, vous pourrez limiter la casse.

FRANCHISE

Votre part de l'addition

Dans le cas où survient un sinistre, la franchise représente la part des dommages qui ne sera pas indemnisée par votre assureur. C'est la part restante qui sera quoi qu'il arrive à votre charge.

HOMME-CLÉ

Comment te dire adieu ?

Un chef étoilé, un nez chez un parfumeur, un ténor du barreau... quelqu'un

de (presque) toujours irremplaçable. Quand on parle d'assurance homme-clé, c'est malheureusement pour envisager une situation extrême : la disparition de celui qui détient un savoir-faire ou une expertise unique. L'assurance homme-clé en assure la plupart des conséquences, comme par exemple donner un coup de pouce pour trouver un remplaçant à la hauteur.



MUTUELLE SANTÉ COLLECTIVE

Si bobo il y a !

Depuis janvier 2016, tout employeur se doit de proposer à ses salariés, dès la première embauche, une complémentaire santé. Si vous avez le statut de salarié dans votre propre boîte, vous pourrez même en bénéficier également ! La reco d'autres entrepreneurs sur le sujet c'est : l'ANTICIPATION pour ces démarches qui nécessitent un timing dédié de mise en place.

NOTICE D'INFORMATION

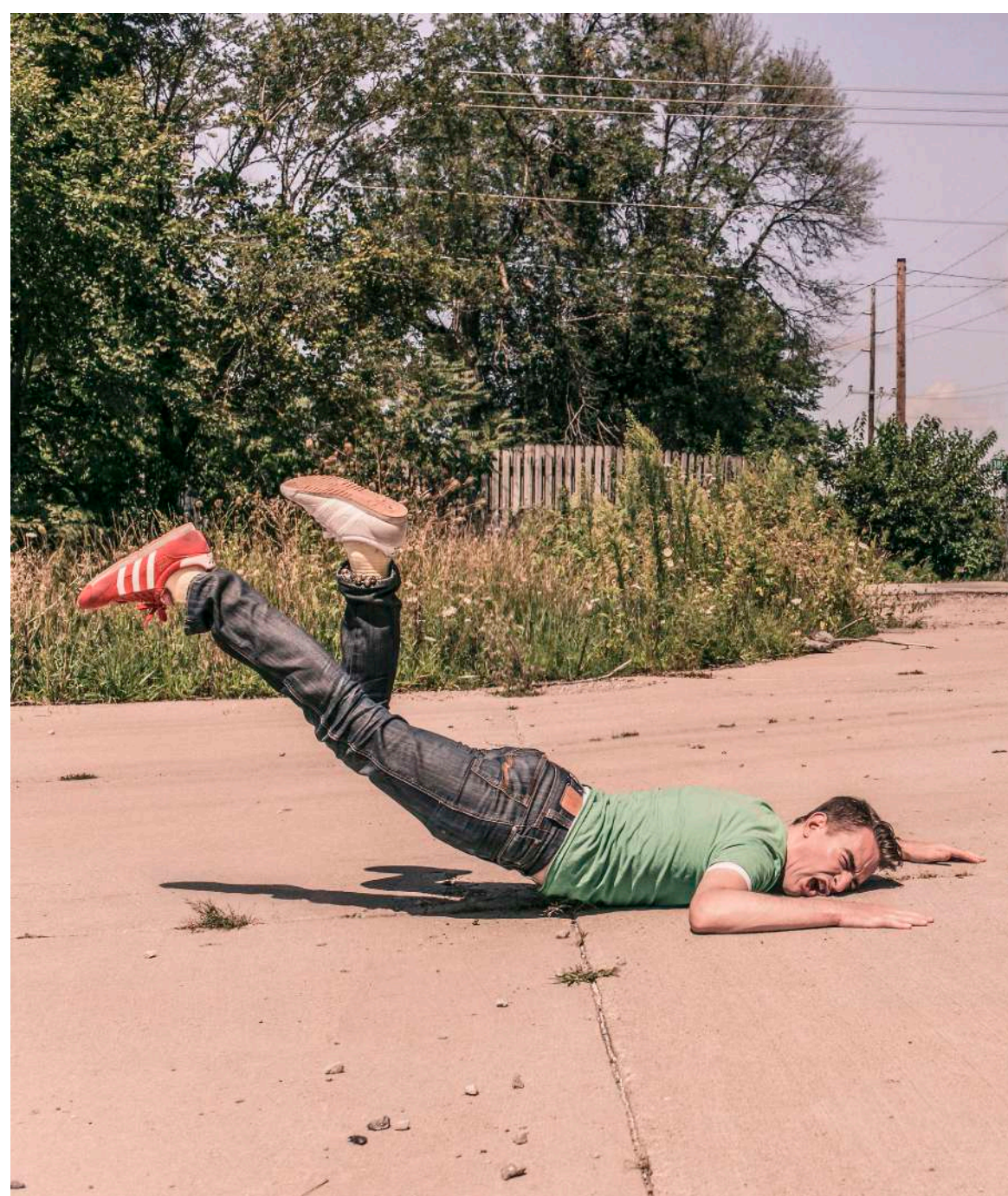
Contrats d'assurance, mode d'emploi

La notice d'information fait partie des documents incontournables que l'assureur doit vous fournir en élaborant votre devis. Cette notice regroupe les points de vigilance (tarifs et franchises des garanties, les statuts et règlements santé et prévoyance). Ça vous aidera à mieux comprendre toutes les petites lignes des contrats !

PERTE D'EXPLOITATION

Le parachute de secours !

Pour un sinistre majeur x ou y, vous devez mettre en pause votre activité donc a) c'est la chute libre pour le chiffre d'affaires et b) les factures continuent quand même de s'accumuler sur le bureau ! Un cercle vicieux qui peut mettre en péril votre activité. Il existe des garanties spécifiques pour compter sur une compensation financière et assurer ses arrières le temps de se remettre en selle !



PRIME

Le compte est bon !

La prime, ou cotisation est la somme versée à l'assureur en contrepartie des garanties souscrites. Elle varie en fonction du type de risque assuré et de votre passif. Plutôt casse-cou ou bon petit soldat ?

RESPONSABILITÉ CIVILE DE MANDATAIRE SOCIAL – RCMS

On ne mélange pas vie pro & perso !

En tant qu'entrepreneur vous avez mis tout ce que vous avez dans votre projet : vos tripes mais aussi vos sous ! Si pour une raison x ou y votre personne est mise en cause en tant que dirigeant, la RCMS évite que cela retombe directement sur votre pomme. Pour ne pas en arriver là, prenez garde à la faute de gestion et au respect des réglementations nationales et internationales.



RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE – RCP

La bonne pote qui rattrape toutes vos bourdes

“C'est pas moi qui l'ai fait” ... Si si, c'est vous, ou quelqu'un de votre boîte... Mais vous pouvez vous reposer sur votre wingman la RCP : Responsabilité Civile Professionnelle... Par exemple, l'enseigne de votre boutique se décroche et blesse un passant. AOUCH ! La RCP est là pour protéger les arrières de l'entreprise.

RISQUE

Ça, c'est le risque !

Le risque est la probabilité de la tuile qui peut vous tomber dessus. Il faut donc TOUTES les envisager pour construire des contrats béton. Pour être assurable, le risque doit cocher certaines cases : être aléatoire, licite, involontaire... Pour les récidivistes des malchances, on peut même parler de “risques aggravés”, par exemples : sinistres multiples, malus (assurance auto)...

SINISTRE

La tuile, la vraie !

Incendie dans les cuisines, vol dans les stocks, chute dans les escaliers... La GROSSE tuile en somme ! Le sinistre, c'est ce pour quoi vous allez dégainer votre super joker : votre contrat d'assurance. L'objectif, avoir pensé en amont à toutes les éventualités pour qu'au moment où ça arrive ce ne soit pas la panique à bord !

PERSPECTIVES

L'assurance est résolument tournée vers l'avenir, et pas uniquement en termes de protection, mais aussi d'évolution ! Et comme le monde avance vite, celle-ci s'adapte aux nouveaux modes de travail, de conduite, de rapports à l'environnement et bien plus... Petit tour d'horizon des nouvelles perspectives de demain.

LES NOUVEAUX MODES DE TRAVAIL

LE SAVIEZ-VOUS ?

01

LA FRANCE COMPTE AUJOURD'HUI
2,8M DE TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS
SOIT 10% DU TOTAL DES TRAVAILLEURS

02

LE NOMBRE DE FREELANCES
A AUGMENTÉ DE 126% EN 10 ANS !

Les espaces de coworking ont été multipliés par 10 en 5 ans.
Espaces, matériels, outils, services, données...
Tout se partage !

MAIS ALORS...

Pour votre matériel prêté,
qui est responsable en cas d'endommagement ou de vol ?
C'est pour pouvoir répondre à toutes ces questions que MMA
propose les Assurances collaboratives⁽¹⁾ !

sources : creerentreprise.fr | recrutons.fr | Les Echos

(1) Nos prises en charge sont faites en application des garanties, options souscrites et des limites, conditions et exclusions de garanties et des montants de garanties et de franchises fixés aux Conditions générales, Conventions spéciales et Conditions particulières des contrats MMA PRO-PME, MMA BTP, MMA Association, Auto fleet MMA et Assurance Protection Juridique MMA (n°400d) disponibles dans votre agence MMA.



LA CYBERCRIMINALITÉ

LE SAVIEZ-VOUS ?

PIRATAGE | DIFFAMATION | SABOTAGE | ESCROQUERIE | FRAUDE | HACKING

la cybercriminalité peut prendre plusieurs formes

LE BUT ?

Obtenir des infos personnelles sur internet

...

1/4 DES PME ONT DÉJÀ VÉCU UNE CYBERMALVEILLANCE

Alors pour éviter de vous faire pirater
votre site ou voler vos données, MMA a créé l'Assurance
Cyber-Risque MMA⁽¹⁾ !

sources : entreprise.mma.fr

(1) Nos prises en charge sont faites en application des garanties ou options souscrites et des conditions, limites, exclusions de garanties et du montant des franchises qui sont précisées dans les Conditions Générales, Conditions Particulières du contrat Assurance Cyber-Risques MMA

PERTE D'IMAGE & E-RÉPUTATION

LE SAVIEZ-VOUS ?

25% DE LA VALEUR D'UNE BOITE
EST DIRECTEMENT LIÉE À SA RÉPUTATION

Grosse boulette du service client, faux-pas dans une campagne de comm...
Une erreur de ce type peut coûter très cher à une entreprise, surtout
si la bourde est médiatisée sur les réseaux sociaux.

#BADBUZZ

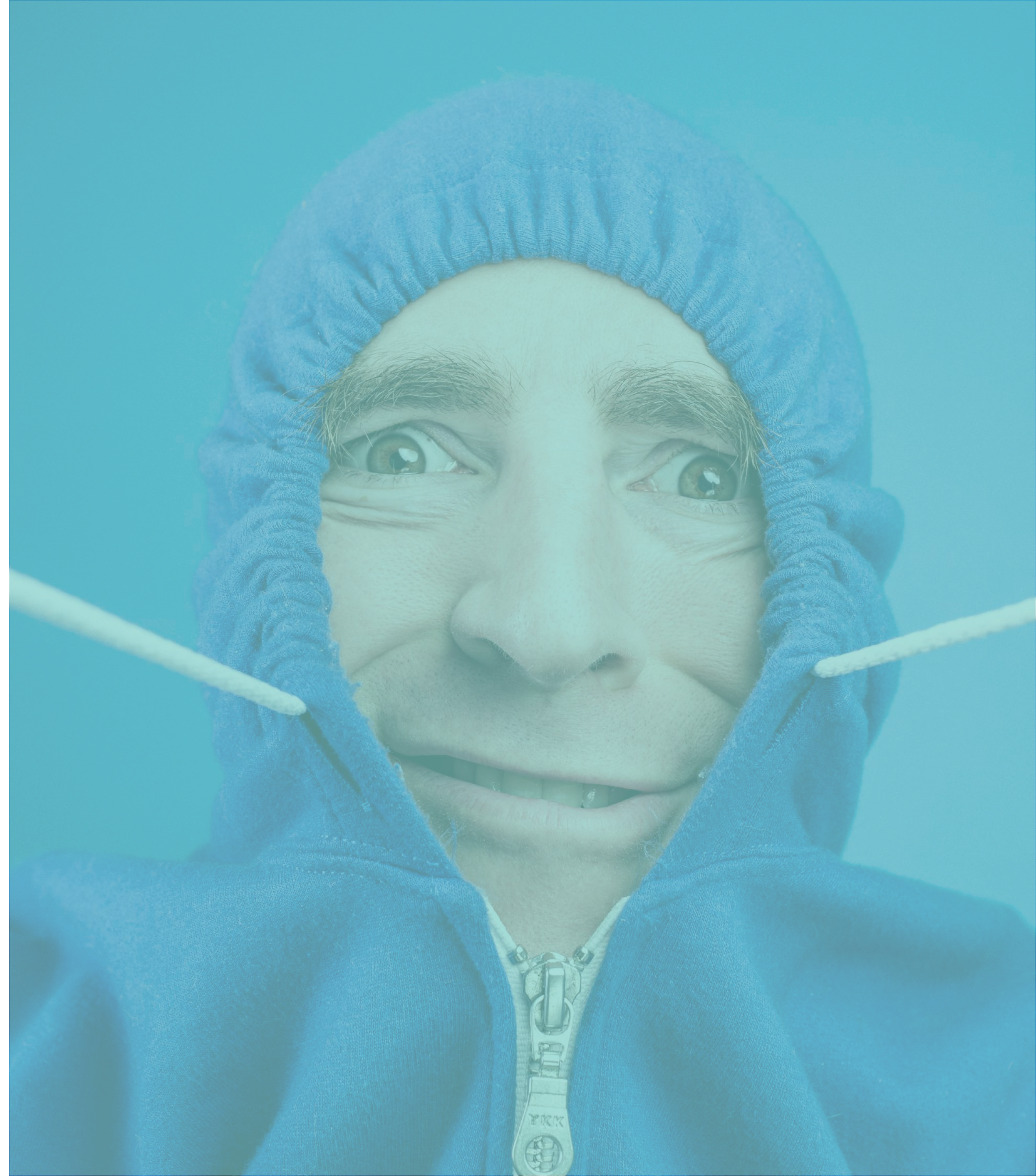
FAUTE DE MOYENS,

LES PME SONT LES MOINS BIEN LOTIES NIVEAU E-RÉPUTATION

C'est pourquoi MMA redore leur blason
avec son programme de Protection juridique⁽¹⁾ !

sources : novethic.fr

(1) Géré par Covéa Protection Juridique



L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

LE SAVIEZ-VOUS ?

EN VOITURE, L'INATTENTION RESTE L'UNE DES CAUSES D'ACCIDENT EN NETTE PROGRESSION !



L'intelligence artificielle bosse au service de la conduite avec l'apparition de la voiture autonome, qui vise à circuler sans intervention humaine. Elle fluidifie également le trafic et tend à diminuer le nombre d'accidents sur la route. Les données d'un accident sont enregistrées, une aubaine pour l'expertise de l'assurance !

MAIS ALORS...

**Qui blâmer en cas de pépins ?
Le constructeur ? Le conducteur devenu passager ? Partage des torts ?**

**Pour mieux servir ses clients,
MMA déploie de nouveaux services utiles à son quotidien**

sources : ASFA

LE RISQUE ENVIRONNEMENT

LE SAVIEZ-VOUS ?

LE POLLUEUR-PAYEUR :
SI TU ABÎMES L'ENVIRONNEMENT, TU RÉPARES !

Les dommages peuvent être corporels, matériels ou immatériels

Causer des dommages à Dame Nature peut arriver à toute entreprise. Comment faire quand ça arrive ?

La Responsabilité Civile atteinte à l'environnement peut être engagée quand une victime réclame réparation après un dommage environnemental causé par une entreprise.

Une fois que la responsabilité est établie, il faudra indemniser les préjudices.

Mais pas de panique :
parce que Dame Nature est précieuse, MMA peut couvrir votre Responsabilité Civile atteinte à l'environnement ⁽¹⁾

sources : ASFA

(1) Nos prises en charge sont faites en application des garanties, options souscrites et des conditions, limites, exclusions de garanties et du montant des franchises qui sont précisées dans les conditions générales, conditions spéciales, conditions particulières des contrats MMA PRO PME, MMA BTP, MMA Pros de l'Auto, MMA Agri.





LE RISQUE ROUTIER

LE SAVIEZ-VOUS ?

Une grande partie des salariés passe du temps sur la route...
Un dérapage est vite arrivé !

L'accident de la route est la **première cause de décès** en termes d'accident du travail...

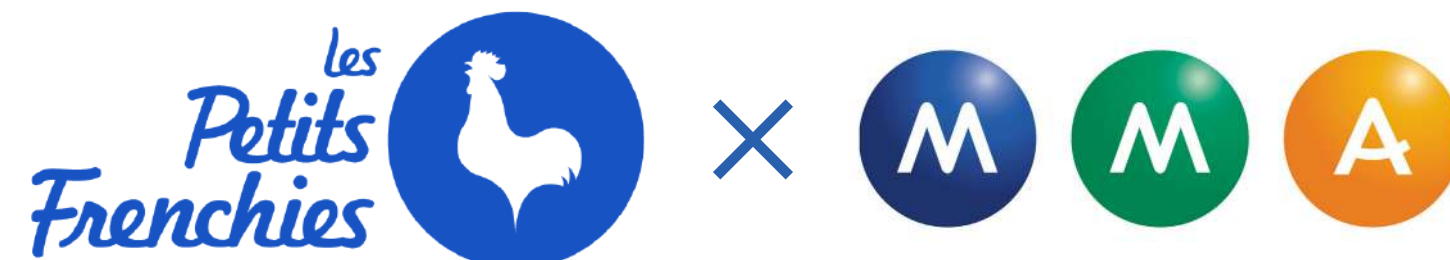
50%

DES DIRIGEANTS AIMERAIENT DISPOSER
D'UN OUTIL CLÉ EN MAIN POUR FACILITER
LE DIAGNOSTIC ET LA PRÉVENTION SUR LE
RISQUE ROUTIER

DÉCOUVREZ

le livre blanc MMA "La Prévention du risque automobile
en milieu professionnel"

sources : juritravail.com | zerotracas.mma



MENTIONS LÉGALES

MMA IARD Assurances Mutuelles, Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes, RCS Le Mans 775 652 126, MMA IARD, Société anonyme, au capital de 537 052 368 euros, RCS Le Mans 440 048 882

Sièges sociaux : 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon - 72030 Le Mans Cedex 9 - Entreprises régies par le code des assurances

MMA Vie Assurances Mutuelles, Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes, RCS Le Mans 775 652 118, MMA Vie, Société anonyme, au capital de 142 622 936 euros, RCS Le Mans 440 042 174

Sièges sociaux : 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon - 72030 Le Mans Cedex 9 - Entreprises régies par le code des assurances

**et les garanties gérées par Covéa Protection Juridique, Société anonyme, au capital de 88 077 090,60 euros - RCS Le Mans 442 935 227 - I APE 6512Z - TVA : FR74 442 935 227
Sièges sociaux : 33 rue de Sydney - 72045 Le Mans Cedex 2 - Entreprises régies par le code des assurances**

**Les Petits Frenchies - HH Factory, Société par actions simplifiée, RCS Paris 789 402 260 au capital de 214 260 euros APE : 4791B
TVA : FR01 789402260**

Sièges sociaux : 11 rue Robert Planquette - 75018 Paris

Numéro SIRET: 78940226000044

Numéro SIREN: 789402260

Toutes les prises en charge citées dans ce document sont faites en application des conditions, limites, exclusions de garanties et du montant des franchises qui sont précisées dans les Conditions Générales et Conditions Particulières des contrats d'assurance MMA. Pour en savoir plus, contactez votre Agent Général MMA.